



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°982) DE MISE A
DISPOSITION, DE SALLES BERLIOZ ET POLE
DOCUMENTAIRE, A L'ASSOCIATION CHŒUR
SAINT-LOUIS DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-24-471
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Chœur Saint- Louis de Vincennes » représentée par sa Présidente, Madame Denise TERREAUX, dont le siège social est situé Maison des associations, 41-43 rue Raymond du temple, 94300 Vincennes, d'organiser des répétitions, au Pôle documentaire les 21 septembre et 19 octobre 2024 et les 8 mars, 5 avril et 10 mai 2025 de 14h00 à 18h00 et dans la salle Berlioz le 11 janvier 2025 de 14h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Chœur Saint- Louis de Vincennes » représentée par sa Présidente, Madame Denise TERREAUX, dans la siège est situé Maison des associations, 41-43 rue Raymond du temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salles, afin d'organiser des répétitions au Pôle documentaire les 21 septembre et 19 octobre 2024 et les 8 mars, 5 avril et 10 mai 2025 de 14h00 à 18h00 et dans la salle Berlioz le 11 janvier 2025 de 14h00 à 18h00 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12411H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024